



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le lundi 30 octobre 2023 à 18h00, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Yanick Desmarais, Sylvie Jean, Manon Reed et Samuel St-Pierre, ainsi que Jessy Grenier, directrice générale et greffière-trésorière.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2023-10-001

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

4. LÉGISLATION

5. ADMINISTRATION

5.1 Adjudication - Soumissions pour l'émission de billets

5.2 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 143 900 \$ qui sera réalisé le 6 novembre 2023

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES – SERVICES COMMUNAUTAIRES

11. VARIA

12. Période de questions

13. Levée de la séance

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2023-10-002

4. LÉGISLATION

5. ADMINISTRATION

5.1 ADJUDICATION - SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	30 octobre 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	6 novembre 2023
Montant :	143 900 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 novembre 2023, au montant de 143 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

25 400 \$	5,55000 %	2024
27 000 \$	5,45000 %	2025
28 600 \$	5,50000 %	2026
30 500 \$	5,50000 %	2027
32 400 \$	5,50000 %	2028

Prix : 98,50600

Coût réel : 6,03842 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE DRUMMONDVILLE

25 400 \$	6,21000 %	2024
27 000 \$	6,21000 %	2025
28 600 \$	6,21000 %	2026
30 500 \$	6,21000 %	2027
32 400 \$	6,21000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 6,21000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Samuel St-Pierre, appuyé par Manon Reed, et résolu unanimement :



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 6 novembre 2023 au montant de 143 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 252/2013. Ces billets sont émis au prix de 98,50600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2023-10-003

5.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 143 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 6 NOVEMBRE 2023

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Bonaventure souhaite emprunter par billets pour un montant total de 143 900 \$ qui sera réalisé le 6 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
252/2013	143 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par Gilles Forcier, appuyé par Raymond Paulhus et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datés du 6 novembre 2023;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 mai et le 6 novembre de chaque année;
- les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	25 400 \$	
2025.	27 000 \$	
2026.	28 600 \$	
2027.	30 500 \$	
2028.	32 400 \$	(à payer en 2028)
2028.	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

10. LOISIRS

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

N/A

2023-10-004

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Sylvie Jean il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 18 h 07.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, Directrice générale et
greffière-trésorière

« Je, Guy Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Lavoie, Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a (ou aura) les crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de cette séance.

Jessy Grenier, greffière-trésorière